

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 3 novembre 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-110**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 3 novembre 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 24 octobre 2025.

Point de l'ordre du jour :

8.1. Motion sur le projet de loi de finances 2026

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Le président de l'université propose au conseil d'administration d'adopter une motion relative au projet de loi de finances 2026

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la motion jointe à la présente délibération relative au projet de loi de finances 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente motion, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 29
Membres présents : 23	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	Votes exprimés : 29
Total des membres présents et représentés : 29	Majorité requise : 15
	Pour : 29
	Contre : 0

Pièce jointe :

- motion sur le projet de loi de finances 2026.

Fait à Tours,

Motion du Conseil d'Administration de l'Université de Tours du 3 novembre 2025 à l'attention des parlementaires et élus de la Région Centre-Val de Loire, du gouvernement sur le projet de loi de finances 2026

Le projet de loi de finances 2026 a été présenté en Conseil des ministres le mardi 14 octobre. Son examen a débuté au parlement. Comme indiqué dans le dossier de presse de présentation, le prochain budget du Gouvernement « *vise à concilier le triple objectif de financer des priorités stratégiques du pays, de préserver notre modèle social et de restaurer des marges de manœuvres budgétaires (...) et doit permettre de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 et à moins de 3 % en 2029. (...) Cela correspond à un effort majeur de maîtrise des dépenses du budget de l'État, dont celles affectées au financement des opérateurs et des agences. Cet effort exemplaire requiert un pilotage resserré de la masse salariale de l'État, un recentrage des dépenses des opérateurs ainsi que de certaines aides ».*

Pour le Gouvernement, « *ce projet de budget propose de poursuivre nos investissements dans les dépenses d'avenir » et « l'ajustement budgétaire proposé pour 2026 repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représente deux tiers de l'effort total. Un tel effort ne peut être acceptable que s'il est partagé et équitablement réparti »*

A l'université de Tours, le PLF 2026 va considérablement alourdir les difficultés budgétaires

Ce projet de budget 2026, en particulier celui de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREES) et son programme *Formations supérieures et recherche universitaire*, contient de nombreuses mesures non compensées par l'État qui auront des conséquences délétères pour le fonctionnement, la formation et la recherche à l'université de Tours, comme pour le développement économique de notre territoire.

Ces mesures concernent en premier lieu :

- **Le relèvement de quatre points du taux du Cas Pensions des universités**, qui passe de 78,28 % à 82,28 %. Cette mesure estimée à 200M€ à l'échelle nationale est compensée par l'État à hauteur de 80M€ (40%) uniquement. **À Tours, cette absence de compensation aura un impact de 1,745 million d'euros l'année prochaine ;**
- **La mise en œuvre**, sans compensation de la part employeur, **de la protection sociale complémentaire des agents** du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, engagée depuis l'accord interministériel de janvier 2022 et celui du 8 avril 2024, entrainera à l'université de Tours **un surplus de dépense de l'ordre de 670 000 euros en 2026** puis d'environ 1 million d'euros par an à partir de 2027. Cette mesure représente environ 60 millions d'euros à l'échelle nationale en 2026 ;
- **La non-compensation intégrale** (autour de 40%) **des mesures dites « Guerini »**, initiées en 2023, de revalorisation salariale dans la fonction publique, qui a déjà eu un impact de 2,2 millions d'euros sur le budget de l'université entre 2023 et 2025, entrainera un nouveau **surcoût pour notre établissement de l'ordre de 2,2 millions d'euros pour 2026 ;**
- **La non-compensation, depuis une dizaine d'année et encore l'année prochaine**, de la variation de la masse salariale à effectif constant, phénomène appelé **Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT)**, représente **un coût d'environ 1,2 million d'euros à Tours chaque année.**

Ces mesures du PLF 2026 sont en contradiction avec le principe de « décideur/payeur ». Elles placeraient notre université dans une situation financière difficile, alors que l'université de Tours

ne bénéficie pas du meilleur accompagnement budgétaire pour lui permettre de mettre en œuvre ses orientations stratégiques.

S'il était adopté en l'état par le Parlement, **ce budget 2026 aurait un coût de plus de 5,8 millions d'euros pour notre établissement, soit 3% de la subvention accordée par l'État à l'université de Tours ou l'équivalent de 65 emplois d'enseignants-chercheurs.**

D'autres mesures de ce projet de budget 2026 auront, si elles sont adoptées, un impact certain pour l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- **La Loi de programmation de la Recherche (LPR) est**, dans ce projet de budget, **la loi de programmation la moins bien respectée** – 1/3 de la « marche » 2026 prévue par la loi seulement – et se limite pour l'instant à quelques mesures RH (revalorisation des contrats doctoraux par exemple). L'irrespect de la trajectoire budgétaire de la LPR vient fragiliser très largement les ambitions françaises pour préparer l'avenir et ne pas décrocher dans le concert des nations, alors même que l'objectif des 3% d'investissements consacrés à la recherche semble bien loin (2,18% à l'heure actuelle).
- **La réduction de 30% de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'aide au recrutement par les entreprises des apprentis** entrainera *de facto* une baisse du nombre d'alternants dans les universités, alors qu'il s'agit d'un levier indispensable de démocratisation de l'enseignement supérieur et d'insertion des diplômés ; **celle de 6% de la dotation pour frais pédagogiques** (coûts contrats) des CFA viendra diminuer les ressources propres des universités.

Le Conseil d'administration de l'université de Tours exprime ainsi sa vive inquiétude face à ce PLF 2026 et ses conséquences sur l'enseignement supérieur et la recherche publique.

Les universités ne doivent pas être considérées comme une variable d'ajustement mais comme un investissement en faveur de la jeunesse. **Le Conseil d'administration de l'université de Tours appelle donc le Gouvernement et la Représentation nationale au réexamen des crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche lors des débats au Parlement.**

Dans une situation de sous dotation chronique de l'université de Tours, reconnue sans ambiguïté par le ministère (à hauteur de 1 000 euros par étudiant par rapport à la moyenne nationale) et qui n'a pas été comblée ces dernières années, **chaque mesure non compensée ou chaque réforme injustement financée** (formation des enseignants, territorialisation et accès dans les études de santé...) **met encore un peu plus en tension notre capacité à maintenir la qualité des enseignements et des conditions dignes d'études et de travail, à préserver l'excellence académique et scientifique de notre recherche, notre capacité à contribuer au développement économique régional et national, ainsi que notre soutien aux étudiants**, avec des effets directs sur la réussite, les capacités d'accueil ou le maintien (ou non) de certaines antennes dans les territoires.

Aussi, **plutôt que d'exiger de l'université un « effort » qu'elle assume déjà** (absence de compensation du GVT, des mesures Guerini, absence d'accompagnement pour la dévolution de son patrimoine, ...), **l'État doit prendre la pleine mesure du rôle joué par l'université de Tours et l'ensemble des établissements publics de l'Enseignement supérieur** dans le développement économique de notre pays **et leur déléguer, enfin, les moyens d'accomplir leurs missions**, en accordant une attention toute particulière aux universités les moins bien dotées. Il en va de l'avenir de notre jeunesse, mais aussi de l'avenir d'une recherche publique française menacée de décrochage.